

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Marché n°00351U - Fourniture, la vage et maintenance des conteneurs individuels de déchets ménagers sur les communes de Ambarès, Ambès, Bègles, Bordeaux Nord, Bordeaux Bastide, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard en Jalles et Saint Vincent de Paul - Avenant n°1 - Autorisation - Sig nature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché n°00351U confié à la société CITEC Environnement concerne la fourniture, la maintenance et le lavage des conteneurs pour la collecte des déchets ménagers sur les communes d'Ambarès, Ambès, Bègles, Bordeaux Nord, Bordeaux Bastide, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard en Jalles et Saint Vincent de Paul avec la possibilité de dotation en bacs verts pour déchets recyclables jusqu'à sa 4^{ème} année.

Or dans le cadre de l'extension de la collecte sélective en porte à porte, suite à l'expérimentation sur la commune de Parempuyre, les communes de Ambarès, Ambès, Eysines (en partie), Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul doivent être dotées en bacs verts pour les déchets recyclés. Le marché 00351U prévoit une tranche conditionnelle permettant d'équiper ces communes en bacs verts dont la période d'application arrive à échéance le 31 décembre 2004, il convient de la proroger au 31 décembre 2006, dans la mesure où cette dotation doit survenir lors de la 5^{ème} année ou 6^{ème} année du marché. Le déploiement de ces bacs interviendrait en 2005 ou 2006 en fonction des résultats de l'expérimentation.

Cette prorogation entraîne une hausse du coût annuel au m³ qui passe de 109,21 € HT à 119,08 € HT (si la dotation s'effectue en 2005) et à 120,91 € HT (si la dotation s'effectue en 2006). Les volumes à mettre en place étant toutefois inférieurs à la dotation initialement prévue au marché, le montant global de ce dernier (10 758 762,36 € HT), figurant à la délibération n°2000/378 du 26 mai 2000, ne sera pas dépassé.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, article 6042, fonction 8120, CRB 0300 du budget principal.

Le projet d'avenant mis au point à cet effet est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter au service des marchés publics (13ème étage Hôtel de la Communauté) en application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner le projet d'avenant,
- autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 00 351U relatif à la fourniture, la maintenance et le lavage des conteneurs pour la collecte des déchets ménagers sur les communes de Ambarès, Ambès, Bègles, Bordeaux Nord, Bordeaux Bastide, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard en Jalles et Saint Vincent de Paul ayant pour objet l'extension de la collecte sélective en porte à porte sur les communes de Ambarès, Ambès, Eysines (en partie), Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul au cours de la 5^{ème} année ou 6^{ème} année du marché,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
26 NOVEMBRE 2004

M. DIDIER CAZABONNE

